

ACTE FAISANT L'OBJET D'UNE PUBLICITE

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU BASSIN DE LA MAINE
PAR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

Rivière : La Mayenne

Rive : droite

Commune : Grez-Neuville (49)

Il est porté à la connaissance du public, la manifestation d'intérêt spontanée d'occupation du domaine public fluvial de **Anjou Navigation** – Quai National - 72300 Sablé-sur-Sarthe, déposée auprès du Département de Maine-et-Loire, pour l'occupation suivante :

- Occupation du domaine public fluvial sur la rivière la Mayenne, sur la commune de Grez-Neuville en rive droite, pour des pontons flottants d'une surface de 230 m², et une flotte de 11 bateaux proposés à la location
- Période envisagée : 01 janvier 2027 au 31 décembre 2031

La mise à disposition de la portion du domaine public par l'occupation est soumise à redevance domaniale, selon les conditions financières en vigueur fixées par le Département de Maine-et-Loire : montant en fonction de la catégorie de l'occupation et de l'activité, selon la surface.

- Redevance annuelle globale : 4 314 € (selon les tarifs en vigueur votés par l'assemblée délibérante)

Les personnes intéressées pour occuper la même portion de domaine public fluvial, sont invitées à transmettre leur dossier avant le 15 septembre 2026 :

- Sur support papier à l'adresse suivante
Département de Maine-et-Loire
DITE – SDPF
BP 94104
49941 ANGERS CEDEX 09
- Ou par voie électronique à : aot@maine-et-loire.fr

Le dossier sera composé d'un courrier accompagné :

- Du formulaire complété et signé, et des pièces mentionnées
- D'une note décrivant le projet, sur la même portion de domaine public fluvial, durant la même période que celle précitée, précisant les investissements prévus.

Les dossiers reçus avant la date ci-dessus indiquée seront analysés, conformément aux critères définis ci-après :

- La complétude du dossier
- Les enjeux environnementaux et paysagers

Plan de situation : Commune de Grez-Neuville

